



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-3-8

Séance du  
8 avril 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

**Étaient présents :** BARRÉ Marielle, BAUDOIN Sandrine, BEAUMONT Françoise, BESSONNEAU Laurence, BOURGUILLEAU Benoit, DUPUIS Laurence, HUMEAU Amandine, MALHAIRE Marie, NORMAND Lydie, PATEAU Pascale, POQUIN Franck, ROCHEREAU Marie-Noëlle, TROUSSIER Françoise, VIOLET Fabien

**Représentés ayant donné pouvoir :** BOUTILLIER Emmanuel, LE GALL Isabelle

**Absents excusés :** GASCOIN Marie-Annick

**Secrétaire de séance :** Marielle BARRÉ

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

## DELIBERATION N°2026-3-8 ADOPTION DU RÈGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

*Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS*

### EXPOSÉ

Vu l'article R123-2 du Code de l'action sociale et des familles,  
Vu le budget du CCAS,

Il est proposé d'adopter le règlement des aides facultatives annexé.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

### DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le règlement des aides facultatives annexé et dit que celui-ci fera l'objet d'une révision prochaine.

La secrétaire de séance,  
Marielle BARRÉ

Le Président,  
Franck POQUIN

